

1. Activités faisant l'objet de la déclaration

① Stockage de gaz ininflammables, non toxiques et en quantité inférieure à 2T

Les familles de gaz frigorigènes récupérés pour lors de la phase de dépollution sur les sites des points de collecte sont les suivantes : R22a, R134a, R404a, R407a et R410a.

En référence aux fiches sécurité en ma possession, tous ces gaz sont ininflammables et non toxiques. Certains sont explosifs sous l'effet de haute chaleur.

Familles de gaz	Quantités moyennes collectées et stockées par an (Kg)
R22a	150
134a	55
R404a	2,5
R407a	5,5
R410a	170
Total	383

Le stockage de ces gaz relève de la rubrique 2718.

Les volumes annuels sont inférieurs à 1T. L'activité serait donc non classée.

② Installation de transit, regroupement, tri de de DEEE pour une quantité totale de DEEE <500m³

Types de DEEE concernés transitant sur le dock de RECY'GEM : Gros électroménagers « Froid ».

L'activité relève de la rubrique 2711, et l'activité nécessite un régime de déclaration.

2. Plan orienté du quartier

Fournir un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.

→ Se référer au document en PJ nommé « Doc 1 - Plan de quartier RECY'GEM »

3. Plan du dock

Fournir un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

✕ Le dock RECY'GEM se situe au 1^{er} étage d'un bâtiment au-dessus du dock de l'entreprise GIMI. Les 2 docks partagent le même réseau d'assainissement.

→ Se référer aux documents en PJ nommés « Doc 2 – Conformité RDC » et « Doc 3 – Conformité Etage » pour visualiser les plans de récolement assainissement du bâtiment
Autres PJ : « Doc 4 – Plan de récolement » du lot 595 et les plans de coupe Nord-Sud et Est-Ouest (Doc 5 et Doc 6).

⌘ Moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement :

- Le site sera équipé de 10 extincteurs :
 - 4 à eau pulvérisée avec additif de classe AB pour PVC, polystyrène, hydrocarbures et papiers.
 - 4 à poudre de classe ABC pour tous types de feux.
 - 2 au dioxyde de carbone de classe B pour gazole, essence, huile, et feux d'origine électrique.
- Il est prévu d'investir dans des barrières passives amovibles à installer au niveau des trois entrées du dock pour éviter la dispersion d'éventuelle eau d'incendie.
Il s'agit de ce type de barrière passive amovible :



⌘ L'activité de tri et démantèlement n'impliquera pas de rejet dans le réseau et le milieu naturel. La zone de travail ne nécessitera pas le besoin en eau et il n'y aura donc pas de rejets associés. Une zone de 10m² sera dédiée au stockage des les contenants des sous-fractions susceptibles de contenir de l'huile (condensateurs et compresseurs).

⌘ Agencement du dock

➔ Se référer au « Doc 7 - Agencement dock RECYGEM »